

1. Validité | Application | Ordre

- 1.1. Les présentes CONDITIONS sont applicables pour toutes les livraisons et prestations (y compris les prestations numériques, en particulier les micro-logiciels et les marchandises comportant des éléments numériques conformément à la VGG [*loi relative à la garantie pour les consommateurs*]) de WINTERSTEIGER à des entrepreneurs. Elles constituent le fondement de chaque devis (même futur), de chaque contrat et de toute relation commerciale qui y est liée afin de permettre une relation d'affaires fluide.
- 1.2. Des conditions divergentes du client ne sont pas applicables, même s'il y est fait référence ultérieurement et que WINTERSTEIGER ne contredit pas.
- 1.3. Des modifications apportées aux présentes CONDITIONS et au contrat, des divergences, des conventions annexes ainsi que des spécifications et des engagements supplémentaires, etc., afférents aux livraisons de WINTERSTEIGER et allant au-delà des propriétés auxquelles on peut habituellement s'attendre, du devis et/ou des instructions de service fournies ne sont applicables que si WINTERSTEIGER les confirme par écrit.
- 1.4. Pour le contrat, ce sont les documents suivants qui sont applicables dans cet ordre :
 - Confirmation de commande de WINTERSTEIGER,
 - divergences sous forme écrite par rapport à ces CONDITIONS,
 - les présentes CONDITIONS.

2. Devis | Confirmation de commande | Contrat

- 2.1. Chaque devis est sans engagement (indicatif). Une commande passée par le client est considérée comme étant une proposition de contrat. Un contrat contraignant n'est conclu que lorsque WINTERSTEIGER accepte la commande, soit par confirmation de commande, soit par livraison. WINTERSTEIGER n'est pas tenu d'accepter une commande.
- 2.2. Le client est lié à sa commande durant quatre semaines à compter de la réception de la commande par WINTERSTEIGER (délai d'engagement). WINTERSTEIGER peut accepter une commande même après l'expiration de ce délai aussi longtemps que le client ne l'a pas annulée.
- 2.3. Si une confirmation de commande diffère de la commande, le client doit la contester au sein d'un délai de 5 jours ouvrables (du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés) à compter de la réception (arrivée chez WINTERSTEIGER) sous forme de texte (un e-mail est suffisant), faute de quoi la confirmation de commande est considérée comme faisant partie du contrat.

3. Dates (de livraison) et délais (de livraison) | Livraison sous réserve | Retard | Transfert des risques

- 3.1. Une date contraignante et/ou un délai contraignant ne sont confirmés que dans la confirmation de commande. L'ensemble des dates et délais indiqués précédemment ne servent que de première orientation.
- 3.2. WINTERSTEIGER est en droit de procéder à des livraisons partielles, chaque livraison étant considérée comme étant une transaction autonome.
- 3.3. WINTERSTEIGER n'est pas tenu de garder des marchandises ou des matériaux en stock et n'assume pas le risque d'approvisionnement. En cas de retards ou d'indisponibilité de marchandises ou de matériaux, les délais et/ou les dates se modifient en conséquence et WINTERSTEIGER est en droit de ne pas remplir ou de ne remplir que partiellement ses obligations (adaptation unilatérale ou résiliation du contrat). Le client ne peut en déduire des prétentions à l'encontre de WINTERSTEIGER.
- 3.4. Sont considérés comme cas de force majeure l'ensemble des circonstances extérieures et intérieures qui ne sont ni prévisibles ni évitables avec des moyens acceptables. Ceci inclut par exemple les catastrophes naturelles (incendies, tremblements de terre, glissements de terrain, etc.), les guerres, les révolutions, les troubles, les épidémies, les pandémies, les perturbations d'exploitation, les mesures des autorités, les conflits sociaux, les pannes de courant, les restrictions à l'importation et à l'exportation, les retards de livraison par des fournisseurs en amont, les pénuries de matériaux et les événements similaires. De tels événements ne constituent pas un retard et autorisent WINTERSTEIGER à une prolongation correspondante du délai de livraison ou une résiliation du contrat. Des prétentions du client à cet égard sont exclues.

- 3.5. En cas de retard de livraison de la part de WINTERSTEIGER, le client peut soit exiger l'exécution, soit résilier le contrat (uniquement en ce qui concerne les produits concernés par le retard). La résiliation doit intervenir par écrit. La résiliation n'est juridiquement valable que si le client a préalablement expressément accordé à WINTERSTEIGER un délai supplémentaire approprié d'au moins 8 semaines et que WINTERSTEIGER n'a pas respecté ce délai supplémentaire par sa faute.
- 3.6 Tout retard de réception de la part du client est considéré comme réception dès le début du retard. A chaque retard de réception, le risque est transféré au client.

WINTERSTEIGER est en droit :

- après avertissement préalable (sauf en cas de danger imminent ou d'impossibilité d'avertissement), d'exploiter librement les produits avec effet libératoire, en particulier de les vendre à des tiers, ou
- de déposer les produits aux risques et aux frais du client dans un entrepôt public, sur le site de WINTERSTEIGER ou de toute autre manière sécurisée. WINTERSTEIGER informera immédiatement le client du lieu de stockage et lui transmettra les informations pertinentes, en particulier sur le montant des frais encourus par le client en la matière.

4. Obligation de collaboration du client

- 4.1. Le client doit effectuer en temps utile et à ses frais tous les actes en matière de préparation et de collaboration nécessaires dans sa sphère afin que WINTERSTEIGER puisse exécuter le contrat de manière correcte (y compris la garantie, etc.).
- 4.2. Ceci inclut, entre autres :
- la mise à disposition des renseignements et informations nécessaires à WINTERSTEIGER pour la fabrication, l'installation et la mise en service des produits, en particulier en cas de circonstances inhabituelles ou inattendues,
 - la préparation du lieu de livraison et/ou d'installation,
 - la mise à disposition de tous les équipements auxiliaires et moyens de fonctionnement nécessaires à l'installation et/ou à la mise en service (par ex. outils de levage, énergie, lubrifiants, air comprimé, huile, carburant, eau) ainsi que du matériel d'essai,
 - la mise à disposition d'une infrastructure informatique (matériel et logiciel) conforme aux spécifications minimales de même que sa sécurisation selon l'état de la technique (par exemple, mises à jour régulières du système, pare-feu, programme antivirus et mots de passe sûrs, etc.),
 - la mise à disposition d'une connexion Internet avec une bande passante suffisante et une connexion VPN sécurisée jusqu'à la sortie du routeur du centre de données auquel WINTERSTEIGER a recours, et
 - l'obtention des autorisations officielles nécessaires sous sa propre responsabilité.
- 4.3. WINTERSTEIGER informera le client en temps utile de toute exigence particulière ; le client informera WINTERSTEIGER en temps utile de circonstances, d'exigences et de risques pour la sécurité particuliers sur le site.
- 4.4. Aussi longtemps que le client ne respecte pas ses obligations de collaboration ou ne le fait pas en temps utile, WINTERSTEIGER n'est pas tenu de fournir les prestations concernées. Dans ce cas
- WINTERSTEIGER n'est pas considéré comme rompant le contrat,
 - WINTERSTEIGER n'est pas considéré comme étant en retard,
 - les dates/délais convenus sont décalés de manière correspondante et
 - WINTERSTEIGER n'est pas responsable à cet égard.

Si la prestation par WINTERSTEIGER ne peut pas être fournie ou ne peut plus être fournie dans les conditions convenues en raison de la collaboration tardive (augmentations des prix, manque de personnel, pénurie de matières premières, etc.), WINTERSTEIGER peut résilier le contrat. Néanmoins, WINTERSTEIGER s'efforce de trouver une solution à l'amiable. Le client est responsable de tous les inconvénients en résultant (y compris l'intérêt à l'exécution).

5. Prix | Conditions de paiement | Retard de paiement | Sécurités

- 5.1. Pour autant que rien d'autre ne soit convenu, les frais de transport, de douane, d'affranchissement, d'emballage, d'assurance et autres coûts sont facturés séparément et de

manière appropriée.

- 5.2. Si des conditions de paiement spécifiques n'ont été convenues, les factures doivent être payées avec effet libératoire au sein d'un délai de 30 jours à compter de la date de la facture par virement bancaire, exclusivement sans déduction et sans frais. Un paiement est considéré comme étant effectué dès qu'il est irrévocablement crédité sur le compte de WINTERSTEIGER. Le paiement intervient aux frais et risques du client.
- 5.3. WINTERSTEIGER peut adapter les prix unilatéralement de manière appropriée lorsque les fondements pour la formation des prix se modifient en raison de circonstances non imputables à WINTERSTEIGER (par exemple en cas de modifications légales, d'augmentations de prix pour les matières premières/produits en amont ou d'autres changements sur le marché respectivement indiscutables).
- 5.4. Le client est automatiquement en retard de paiement lorsque le paiement n'intervient pas dans les délais impartis. En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires au taux légal, mais s'élevant à au moins 12% par an, sont à régler. Le client doit supporter les frais de mise en demeure et de recouvrement nécessaires. WINTERSTEIGER peut également faire valoir des préjudices allant au-delà.
- 5.5. Des paiements échelonnés ou partiels doivent être convenus. En cas de paiement échelonné ou partiel, le retard même d'un seul paiement entraîne l'exigibilité immédiate du montant total dû.
- 5.6. WINTERSTEIGER peut, dans des cas justifiés, en particulier en cas de dégradation de la situation financière ou du comportement de paiement du client, exiger à tout moment (même après la conclusion du contrat) une garantie appropriée et le paiement immédiat de tous les montants (même ceux qui ne sont pas encore échus). WINTERSTEIGER n'est pas tenu de fournir des prestations au client avant que la garantie ne soit présentée ; les dates et délais convenus seront décalés de manière correspondante. Des prétentions du client sont exclues.

6. Compensation | Rétention | Refus de prestation

- 6.1. Le client n'est en droit de compenser des créances à l'encontre de WINTERSTEIGER que si elles ont été expressément reconnues ou constatées comme étant exécutoires par un tribunal.
- 6.2. Le client ne dispose d'aucun droit de rétention ou de refus de prestation.

7. Conformité | Sanctions

- 7.1. Le client est tenu d'informer immédiatement WINTERSTEIGER dès qu'il fait l'objet ou pourrait faire l'objet de restrictions en raison de sanctions nationales ou internationales et similaires. WINTERSTEIGER est dans ce cas en droit de résilier immédiatement le contrat. Aucune prétention n'en découle pour le client. Le client est tenu de dégager respectivement WINTERSTEIGER de toute responsabilité.
- 7.2. Tout emploi ou intégration de quelque type que ce soit de produits dans ou en relation avec des applications (systèmes) qui pourraient être utilisés à des fins militaires et/ou d'armement – en particulier dans des armes nucléaires, biologiques ou chimiques ou des missiles – est interdit sans l'accord préalable et manifeste de WINTERSTEIGER.
- 7.3. WINTERSTEIGER présente d'autres exigences en matière de conformité et de sanctions que le client doit respecter sous [240108-prospekt-code-of-conduct.indd](#).

8. Réserve de propriété

- 8.1. WINTERSTEIGER se réserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral de la totalité de montant dû. Le client doit prendre, à ses frais, toutes les mesures (étiquetage, inscription dans des registres, etc.) pour s'assurer que la propriété de WINTERSTEIGER ne soit pas perdue et que les droits du propriétaire soient exécutoires en vertu des prescriptions légales en vigueur sur le lieu où se trouve le produit.
- 8.2. Si le client ne paie pas dans les délais impartis, WINTERSTEIGER a le droit de récupérer immédiatement (prise de possession) les produits, sans préjudice de toutes les autres voies de recours. A cette fin, le client accorde à WINTERSTEIGER le droit d'accès à ses locaux commerciaux et renonce à tout droit de notification ou d'être entendu avant la saisie des produits en raison d'un retard de paiement.

9. Remise

- 9.1. Le moment de la remise des produits dépend de savoir si une mise en service du produit a été convenue. Le mode, la teneur et l'étendue de la remise en résultent.

- 9.2. Si une mise en service n'a pas été convenue, la date de la réception du produit par le client est considérée comme remise. Toute prise en charge par le client ou par son transporteur est considérée comme réception.
- 9.3. Si une mise en service a été convenue, la date du procès-verbal de mise en service signé par les deux parties ou la mise en service effective par le client est considérée comme remise, selon ce qui intervient en premier. Si le client refuse de manière injustifiée de signer le procès-verbal de mise en service, la date du refus est considérée comme remise. Les vices énumérés dans le procès-verbal de mise en service seront éliminés par WINTERSTEIGER et ne feront pas obstacle à la remise.

10. Utilisation | Sécurité des machines

- 10.1. Le client est responsable de l'utilisation dans les règles de l'art et du fonctionnement en toute sécurité des produits (sécurité des machines). Ils ne doivent être utilisés qu'aux fins usuelles/habituelles prévues par WINTERSTEIGER et/ou découlant clairement du type du produit. Le client doit se conformer aux instructions de service et autres consignes d'utilisation de WINTERSTEIGER, prendre des mesures de formation, d'instruction et de documentation appropriées et en l'occurrence se conformer aux prescriptions de WINTERSTEIGER (en particulier instruction de service, fiches des données de sécurité, etc.) en tant qu'exigence minimum. Le client est seul responsable pour le choix du produit adapté à l'usage auquel il est destiné. WINTERSTEIGER n'a aucune obligation de contrôle ou d'avertissement pour des buts ou conditions d'utilisations différents ou particuliers. En outre, WINTERSTEIGER n'est pas tenu de vérifier (i) si la documentation, les informations et les données du client sont claires, correctes et complètes en ce qui concerne le produit et/ou son but utilisation prévu et (ii) si le produit est commercialement et techniquement exploitable pour le client, en particulier eu égard à la compatibilité avec des installations du client. Dans son domaine de responsabilité, le client répond du respect des normes spécifiques pour sa branche d'activité, des règles de sécurité, des conditions d'exploitation, des brevets, etc.
- 10.2. La responsabilité illimitée du client pour le fonctionnement (l'emploi) en toute sécurité des produits inclut également
- la propre évaluation des risques,
 - la mise en œuvre des mesures de protection individuelle nécessaires,
 - le contrôle régulier de tous les dispositifs de sécurité,
 - l'utilisation exclusivement par du personnel spécialisé formé et
 - la prévention contre une utilisation abusive.
- 10.3. La sécurité des machines n'est pas incluse dans l'étendue des prestations de WINTERSTEIGER. Toute assistance de WINTERSTEIGER en la matière est considérée comme une recommandation non contraignante et n'entraîne aucune responsabilité de la part de WINTERSTEIGER.
- 10.4. Le client doit instruire ses collaborateurs et en cas de besoin des tiers sur leurs obligations en vertu de ce point 10.

11. Garantie

- 11.1. WINTERSTEIGER garantit que les produits correspondent, au moment de la remise, non seulement aux propriétés auxquelles on peut habituellement s'attendre mais également aux spécifications convenues et à l'état de la technique et qu'ils sont dans cette mesure exempts de vices.
- 11.2. Les spécifications du produit résultent du contrat, de l'instruction de service et des fiches de données techniques. D'autres spécifications et propriétés doivent être convenues par écrit. Les propos verbaux, les allégations publicitaires, les communications publiques et autres informations afférentes aux propriétés du produit (dans des brochures, sur le site web, etc.) et similaires sont sans engagement. Les produits correspondent aux dispositions légales en vigueur au siège de WINTERSTEIGER.
- 11.3. WINTERSTEIGER n'assume aucune responsabilité pour
- le choix du produit approprié pour le client pour ses besoins ainsi que pour la fonctionnalité et/ou à l'aptitude des produits à des fins autres que celles convenues conformément au point 10.1.,
 - l'altération et/ou l'usure normales (y compris la corrosion),
 - une manipulation, une utilisation, une installation, un stockage, un fonctionnement, une expédition et similaires inadéquats ou non conformes, ou pour un entretien et/ou une maintenance inadéquats, non conformes ou insuffisants,
 - les modifications effectuées de manière autonome par le client ou par des tiers ou pour

d'autres perturbations, pour autant que le client ne puisse pas prouver que celles-ci n'étaient pas la cause d'un vice et/ou dommage,

- les erreurs courantes (comme par exemple les erreurs de logiciel) qui ne génèrent pas de perturbation de l'utilisation,
- les modifications acceptables de forme, de construction, d'équipement ou de couleur, pour autant que la fonction du produit ne soit pas affectée,
- les vices matériels de produits non directement sortis d'usine (usagés) et
- les dommages ou vices qui sont imputables à l'utilisation de matériaux étrangers inappropriés par le client.

Dans la mesure où WINTERSTEIGER utilise des signes ou des numéros dans le devis, dans la confirmation de commande, dans des annexes au contrat ou autres (en particulier pour la désignation du produit), le client ne peut déduire aucun droit de cela seul.

- 11.4. Les produits de WINTERSTEIGER ont été testés pour un emploi avec les consommables recommandés par WINTERSTEIGER (par exemple les lames de scie). Ces consommables sont répertoriés dans le catalogue de produits respectivement actuel de WINTERSTEIGER, dans l'instruction de service ou au moyen d'autocollants sur le produit. En cas d'utilisation de matériaux autres que les consommables originaux ou recommandés (« matériaux étrangers »), des perturbations de l'exploitation correcte ou du fonctionnement correct du produit, une usure excessive, des endommagements du produit ou des matériaux traités avec le produit, ou d'autres conséquences indésirables peuvent survenir. WINTERSTEIGER ne fait aucune promesse quant à l'usabilité de produits avec des consommables autres que ceux qui sont recommandés.
- 11.5. La période de garantie est, selon ce qui intervient en premier, (i) de 12 mois ou (ii) de 2500 heures de service, respectivement à compter de la remise. En cas d'amélioration ou de remplacement, la période de garantie d'origine ne commence pas à courir à nouveau.
- 11.6. La garantie est fournie exclusivement sur le lieu d'exécution convenu. Les frais supplémentaires liés au transport du produit vers un autre lieu sont à la charge du client. Pour autant que ceci soit techniquement possible, la garantie peut être assurée par télémaintenance, télédiagnostic ou similaire (dénommés conjointement « télémaintenance ») et le cas échéant via un accès à distance. Aux fins de détection et d'élimination de défauts au moyen de la télémaintenance, le client doit s'assurer que les services électroniques nécessaires pour une télémaintenance sans problème (en particulier une connexion du produit à Internet) soient installés et en état de fonctionnement conformément (i) à l'état général de la technique et (ii) aux prescriptions techniques de WINTERSTEIGER. Lors de l'utilisation de la télémaintenance, le client doit toujours respecter sans restriction l'ensemble des consignes (de sécurité) et des codes de conduite de WINTERSTEIGER et instruire ses collaborateurs de manière correspondante.
- 11.7. Lors de la remise, le client doit immédiatement inspecter les produits eu égard aux vices et à la complétude.
- 11.8. Les vices ou incomplétudes constatables lors de la remise doivent être signalés par écrit immédiatement, au plus tard au sein d'un délai de 7 jours ouvrables à compter de la remise (réclamation pour vices).
- 11.9. Les vices qui ne sont constatables que plus tard doivent être signalés par écrit au sein d'un délai de 7 jours ouvrables à compter de leur découverte. Le client doit prouver à quel moment la découverte est survenue. Si le vice n'est constaté que plus tard pour des raisons relevant de la sphère du client (par exemple du fait d'une utilisation tardive du produit), il est considéré comme étant déjà présent au moment de la remise.
- 11.10. Si une réclamation pour vice n'est pas faite dans les délais, les produits livrés sont considérés comme étant acceptés. Le client ne peut alors plus faire valoir de droits légaux pour cause de vice.
- 11.11. Dans le cadre de la garantie, les produits défectueux sont, au choix de WINTERSTEIGER, soit améliorés sans frais (réparés) ou remplacés gratuitement par des produits exempts de vice. WINTERSTEIGER a droit à au moins 3 tentatives d'exécution ultérieure au sein d'un délai approprié. En cas de refus ou d'échec de l'exécution ultérieure, le client peut prétendre à une réduction de prix ou (en cas de vice non mineur) à la résiliation du contrat conformément aux dispositions légales. Des prétentions allant au-delà (en particulier en dépréciation) ne sont pas fondées. Les frais encourus par le client en liaison avec la garantie ne sont pas remboursés.
- 11.12. Le client n'a le droit d'éliminer lui-même (de faire éliminer) les vices uniquement en accord avec WINTERSTEIGER, en cas de menace d'un risque inévitable pour la sécurité de fonctionnement ou de dommages disproportionnés et si l'élimination des vices par WINTERSTEIGER intervenait trop tard. Dans ce cas, WINTERSTEIGER rembourse les frais externes appropriés. Sinon, toute intervention propre ou de remplacement est interdite.

- 11.13. L'obligation de mise à jour pour des prestations numériques et des marchandises comportant des éléments numériques est exclue (§ 1, alinéa 3 de la VGG).
- 11.14. Les dispositions du présent point 11 sont applicables de manière correspondante également pour les prétentions en dommages et intérêts du client pour cause de vice.

12. Autre responsabilité (dommages et intérêts)

- 12.1. WINTERSTEIGER assume la responsabilité illimitée en cas
- de dommages corporels
 - d'actes intentionnels et
 - de responsabilité illimitée impérativement prescrite par la loi (par exemple responsabilité du fait des produits).
- 12.2. En outre, WINTERSTEIGER
- n'assume PAS la responsabilité en cas de négligence légère et
 - assume la responsabilité en cas de négligence grave jusqu'à un montant maximum de 150 000,00 EUR ou jusqu'à concurrence du prix total du produit concerné, le montant le plus élevé étant retenu.
- 12.3. Le client doit apporter la preuve de la responsabilité de WINTERSTEIGER et des frais effectivement encourus.
- 12.4. La responsabilité de WINTERSTEIGER est exclue pour
- les dommages indirects et les dommages consécutifs,
 - les préjudices purement patrimoniaux,
 - les interruptions d'exploitation
 - les pertes de données ou les altérations d'informations et de données (en particulier également en cas de violation des obligations côté client, par exemple des interruptions de connexion, sécurité du système),
 - les pertes de profit
- 12.5. Les prétentions à l'encontre de WINTERSTEIGER doivent être faites valoir devant les tribunaux au sein d'un délai d'un an à compter de la prise de connaissance du dommage.
- 12.6. Les dispositions du présent point 12 sont également applicables pour les collaborateurs, les auxiliaires d'exécution et les autres personnes travaillant pour WINTERSTEIGER.

13. Dispositions particulières pour les prestations numériques (service numérique)

- 13.1. Pour autant que rien d'autre n'ait été expressément déterminé au sein de la spécification ou de la description des prestations, les produits et les données qu'ils génèrent automatiquement ne sont pas conçus pour fournir des informations sur les travaux et intervalles de maintenance nécessaires ou pour remplir d'autres tâches critiques pour la sécurité ou des tâches en liaison avec des vies humaines. A cet égard, WINTERSTEIGER n'assume aucune responsabilité (y compris garantie) quant à l'exactitude, la complétude, l'utilisabilité et l'utilité de ces données (y compris les données relatives à l'état de (pièces de) machines et du matériel, aux cycles de maintenance, etc.).
- 13.2. Le client a pris connaissance et accepte que les prestations numériques (par exemple la télémaintenance) sont dépendantes de circonstances extérieures (par exemple des fournisseurs tiers tels que des opérateurs de réseaux de télécommunications ou des opérateurs de téléphonie mobile ; interruption de l'alimentation électrique ; autres dysfonctionnements techniques) et ne sont fondamentalement pas disponibles en permanence. Par ailleurs, la disponibilité des prestations numériques peut être temporairement limitée ou interrompue également pour d'autres raisons (par exemple, mesures techniques nécessaires ; maintenances d'urgence ; mises à jour ; défaillances matérielles ou logicielles ; interruption de la connexion Internet ; autres dysfonctionnements techniques internes). Sauf convention contraire (par exemple niveaux de service), WINTERSTEIGER n'assume aucune responsabilité (y compris garantie) quant à assurer que toutes les fonctions des prestations numériques sont disponibles sans erreurs à tout moment et en permanence. Pendant la durée d'une telle interruption, WINTERSTEIGER n'est pas tenu de fournir des prestations numériques. Dans un tel cas, le client ne peut pas suspendre ou réduire le paiement du montant convenu pour les prestations numériques ; une réduction n'est autorisée que si WINTERSTEIGER n'est pas en mesure de rattraper ses prestations et que la contrevaletur s'élève à plus de 25 % de la prestation concernée. Pour autant que l'interruption relève de la sphère de WINTERSTEIGER, WINTERSTEIGER s'efforcera de rétablir la disponibilité le plus rapidement possible à un coût commercialement raisonnable. Toute responsabilité (y compris garantie) de WINTERSTEIGER pour des dommages, des pertes (y compris pertes de données) ou des interruptions

d'exploitation qui surviennent en raison d'interruptions ou de perturbations de la disponibilité technique des prestations numériques non imputables à WINTERSTEIGER est exclue.

- 13.3. En dépit du point 11.13 des présentes conditions, WINTERSTEIGER peut à son choix procéder à des mises à jour et/ou des mises à niveau du produit.
- 13.4. Les autres dispositions des présentes conditions sont applicables de manière correspondante en complément.

14. Licences de logiciels | Mise à jour

- 14.1. WINTERSTEIGER confère au client le droit non exclusif, non transmissible, mondial et sans limite de durée, d'utiliser lui-même les composants de logiciel prévus le cas échéant dans le produit ainsi que la documentation (« logiciel ») y afférente, sous une forme inchangée, dans le cadre de l'exploitation du produit auquel le logiciel est destiné, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit entre les parties.
- 14.2. Le client n'est pas autorisé à concéder des droits d'utilisation ou à accorder des licences à des entreprises liées au sens du § 189 a, ligne 8 UGB (*Code relatif aux entreprises*) ou à des tiers.
- 14.3. Le client n'est pas autorisé à utiliser le logiciel au-delà du cadre et des fins d'utilisation prévus. L'autorisation d'utilisation est limitée au produit destiné à cet effet.
- 14.4. Le client n'est pas autorisé à se procurer des informations relatives au logiciel et au code source associé, en particulier par observation, examen, décompilation, désassemblage ou test, ou à procéder à toute autre forme d'ingénierie inverse.
- 14.5. Le client n'est pas autorisé à distribuer, vendre, louer, sous-licencier, mettre à disposition pour téléchargement, rendre accessible au public le logiciel ou à céder à des tiers des copies du logiciel qui lui ont été remises.
- 14.6. Le client s'engage à ne pas supprimer des informations du fabricant - en particulier les mentions de droits d'auteur – ou à ne pas les modifier sans l'accord exprès préalable de WINTERSTEIGER. Le client est par ailleurs soumis à l'obligation d'assurer une protection appropriée de la propriété intellectuelle de WINTERSTEIGER.
- 14.7. Tous les autres droits afférents au logiciel et à la documentation, y compris les copies, restent la propriété de WINTERSTEIGER et/ou du fournisseur du logiciel.
- 14.8. Le client reconnaît que, même en faisant preuve de la plus grande prudence possible, un logiciel peut être la cible d'attaques de virus ou une fonction peut être restreinte sans intervention ou faute de la part de WINTERSTEIGER. Il en tient compte de manière correspondante lors de l'utilisation du produit ou du logiciel, en particulier en ce qui concerne la sauvegarde des données.
- 14.9. Pour autant que, postérieurement à la conclusion du contrat, WINTERSTEIGER crée de nouvelles versions ou procède à des mises à jour, des mises à niveau ou à d'autres nouvelles livraisons du logiciel, les droits et obligations ci-dessus sont également applicables à celles-ci.

15. Données machine

- 15.1. Les composants électroniques au sein du produit peuvent générer des informations, entre autres des données de commande, des données capteur et des données machine brutes. Ces informations ne sont pas des données personnelles mais de nature technique (« données machine ») et sont utilisées par WINTERSTEIGER pour optimiser les fonctions et éventuellement développer de nouvelles offres de produits ; ils sont en outre le fondement des prestations numériques (par exemple télémaintenance, surveillance). La génération des données machine intervient au sein du produit lui-même (en particulier dans le cadre de l'utilisation) mais peut également être initiée en plus par WINTERSTEIGER. Les données machine sont traitées de manière anonyme, c'est-à-dire qu'elles sont uniquement attribuées au produit sans aucune référence personnelle.
- 15.2. Le cas échéant, des installations (par exemple du matériel IoT et/ou une carte SIM attribuée au produit et installée de manière fixe) sont montées de manière fixe dans le produit et permettent d'accéder à distance aux données machine. WINTERSTEIGER ne procédera à aucune modification fonctionnelle du produit ou ne modifiera pas les propriétés du produit par le biais de cet accès à distance ou des installations nécessaires à celui-ci. A l'heure actuelle, le transfert de différentes données machine ne peut pas être ni activé ni désactivé de manière sélective.
- 15.3. WINTERSTEIGER induit la génération des données machine. Par la suite, WINTERSTEIGER traite, stocke, utilise et exploite les données machine. Ceci inclut également une éventuelle divulgation à des tiers, en particulier à ceux qui sont nécessaires pour le stockage des données machine (les sociétés liées à WINTERSTEIGER ne sont pas considérées comme des « tiers » mais comme une partie de WINTERSTEIGER).

- 15.4. La propriété de toutes les données machine, en particulier la propriété intellectuelle des résultats établis sur leur base (en particulier banques de données), naît et reste exclusivement chez WINTERSTEIGER. Par ailleurs, les droits d'exploitation et/ou des droits d'utilisation exclusifs, irrévocables, illimités dans le temps et dans l'espace sur les données machine et l'ensemble des résultats qui en découlent reviennent à WINTERSTEIGER.
- 15.5. Le client autorise expressément à WINTERSTEIGER l'accès à distance à la machine, y compris aux installations nécessaires à cet effet (matériel/logiciel) aux fins susmentionnées. Le client ne supprimera, ne modifiera ou ne manipulera pas de quelque manière que ce soit de sa propre autorité les installations (matériel/logiciel) nécessaires pour l'accès à distance.

16. Mention de référence | Droits de propriété intellectuelle

- 16.1. Le client accepte jusqu'à nouvel ordre que WINTERSTEIGER ait le droit d'utiliser le nom et le logo du client comme client de référence. Le client a le droit d'utiliser le nom et le logo de WINTERSTEIGER dans les listes de références, etc., après autorisation écrite.
- 16.2. WINTERSTEIGER confère au client les droits immatériels nécessaires pour l'utilisation du produit conformément au contrat. Le client doit respecter les conditions de licence applicables au moment de la conclusion du contrat et n'acquiert aucun droit exclusif.
- 16.3. Le client ne peut céder des droits de propriété que dans la mesure où ceci est nécessaire pour l'utilisation du produit.
- 16.4. Il est interdit au client de copier, intégralement ou partiellement, des prestations numériques ou des marchandises comportant des éléments numériques, de les traduire dans une autre langue, de les désassembler, de les décompiler, sous réserve du § 40 de l'UrhG (*loi relative aux droits d'auteur*), de les reconstituer, de les séparer ou de les modifier de toute autre manière que ce soit.
- 16.5. WINTERSTEIGER reste seul propriétaire et/ou titulaire de tous les droits relatifs à des produits, des prestations numériques et des marchandises comportant des éléments numériques, y compris tous les droits relatifs aux résultats de développements conjoints avec le client. En ce sens, tous les droits de propriété intellectuelle, en particulier les droits d'auteur, relatifs au produit (y compris relatifs aux logiciels développés par WINTERSTEIGER) et les documents et savoir-faire connexes générés par WINTERSTEIGER - tels que notamment les dessins, les projets, les plans, les échantillons et les instructions de service - qui étaient inclus dans la livraison ou dans le devis ou sont parvenus chez le client d'une autre manière (par exemple mis à disposition par WINTERSTEIGER pour téléchargement, impression et sauvegarde), restent notamment chez WINTERSTEIGER. Ceux-ci ne peuvent être ni remaniés, reproduits ou utilisés de quelque manière que ce soit, ni mis à la disposition de tiers ou transmis à ceux-ci sans l'accord de WINTERSTEIGER et doivent être restitués sur demande. En cas d'enfreinte, le client est tenu de dédommager WINTERSTEIGER, également en cas de prétentions émanant de tiers.
- 16.6. Si WINTERSTEIGER a conféré au client un droit respectif pour le remaniement et la modification du logiciel et/ou de son code source dans le cadre d'un contrat individuel, et si (i) le client y apporte ou (ii) le client et WINTERSTEIGER y apportent conjointement des modifications, des ajouts ou des améliorations, les droits de propriété intellectuelle, nouvellement créés en utilisant les droits immatériels faisant partie de l'objet du contrat et relatifs au logiciel modifié, complété ou amélioré et aux résultats et œuvres dérivés reviennent exclusivement à WINTERSTEIGER. Dans de tels cas, le client se voit accorder une licence gratuite, non transmissible, non sous-licenciable, mondiale et illimitée dans le temps pour l'utilisation de ces œuvres dérivées et des droits de propriété intellectuelle associés pour son propre usage. Le client n'est pas autorisé à utiliser, exploiter, imiter ou s'approprier la propriété intellectuelle à d'autres fins que celles convenues avec WINTERSTEIGER. Le client n'est expressément pas autorisé à déposer des droits de propriété, en particulier des marques, des modèles d'utilité ou des brevets, sur la base de la propriété intellectuelle créée.

17. Protection des données

- 17.1. Les deux parties traitent les données personnelles conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (directive générale sur la protection des données - « RGPD ») et la législation nationale applicable en matière de protection des données. Chaque partie est considérée comme responsable autonome au sens de l'article 4 (7) du RGPD, pour autant que rien d'autre n'ait été convenu dans le contrat. La déclaration relative à la protection des données de WINTERSTEIGER peut être consultée sur le site [Wintersteiger - Privacy](#).

17.2. Des informations générales sur le traitement des données relatives aux produits, relatives aux données de service connexes ainsi que des données non personnelles sont mises à disposition par WINTERSTEIGER sur le site [Wintersteiger - Privacy](#).

18. Droit applicable | Tribunal compétent

Chaque contrat et toute relation commerciale qui y est liée sont soumis au droit matériel de la République d'Autriche, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et des règles de conflit de lois du droit international privé. La juridiction exclusive est le tribunal matériellement compétent pour A-4910 Ried im Innkreis.

19. Divers

19.1. Les déclarations et notifications juridiquement pertinentes du client doivent intervenir par écrit.

19.2. L'exigence de la forme écrite est satisfaite par :

- la signature électronique, par exemple via DocuSign ou
- la transmission numérique, par exemple par scannage de documents signés en original.

19.3. Les titres des présentes CONDITIONS sont uniquement destinés à la visibilité et non pas à l'interprétation.

19.4. Si certaines dispositions des présentes CONDITIONS et/ou des contrats sont intégralement ou partiellement invalides, la validité des autres dispositions n'en est pas touchée. Les dispositions invalides sont remplacées par de telles qui se rapprochent le plus de l'objectif économique de la disposition invalide. Il en va de même pour les lacunes réglementaires.

19.5. WINTERSTEIGER se réserve le droit (y compris pour les affaires en cours) de procéder unilatéralement à des modifications et/ou à des mises à jour usuelles et prévisibles des CONDITIONS; le client les accepte par avance.